



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail des espèces Pélagiques Mercredi 18 Avril 2018 - Madrid

Le compte rendu de la précédente réunion du groupe de travail a été validé en l'état.

Plusieurs points ont été traités :

- Le renouvellement de l'accord de Bilbao
- La commercialisation du Thon (règlement 1536/92)
- Prévision de l'ICCAT
- Point sur la gestion de la Sardine ibérique et du Nord

### Accord de Bilbao

L'accord de Bilbao entre l'Espagne et la France concerne la gestion de l'anchois dans le Golfe de Gascogne. Cet accord renouvelé en 2016 prend fin en décembre 2018. Il se pose donc la question de son renouvellement.

Les membres des deux parties ont souligné les bienfaits de cet accord et souhaite le maintenir afin de pérenniser les relations franco-espagnoles.

La partie française souhaite renouveler l'accord en l'état, pour deux années supplémentaires, mais reste ouverte aux propositions des membres espagnols.

Les membres espagnols, ont quant à eux exprimé le souhait de remettre ces discussions au mois d'Octobre, afin d'avoir le temps de concerter l'ensemble des acteurs concernés. Ils s'engagent à transmettre en amont de la réunion les éventuelles modifications aux français.

Par ailleurs, les membres espagnols souhaitent apporter une modification à l'actuel accord (2016-2018) : passer pour les bolincheurs espagnols au printemps et pour les chalutiers pélagiques toute l'année, d'un moule de 50 pièces par kilogramme à un moule de 60 pièces par kilogramme au printemps avec une marge de tolérance de 10% pendant le printemps. Ce changement ne mettrait pas en danger l'état du stock d'anchois (Avis scientifique de 90p/kilo).

Cette proposition a été acceptée par les membres français et l'accord 2016-2018 sera donc modifié.

### Commercialisation du Thon

La commercialisation du thon en conserve est régulée par le règlement européen 1536/92. Ce règlement indique en particulier les règles de dénomination des produits. Ce point pose des difficultés au secteur espagnol : ce qui a été démontré par Aurelio Bilbao. En effet, la dénomination de certaines espèces peut être source de confusions pour les consommateurs espagnols.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Les membres du CC Sud en accord avec Aurelio demande une clarification de la dénomination des espèces sur les boîtes de conserves afin d'assurer une meilleure information aux consommateurs. Les membres ont ajouté qu'il serait opportun d'indiquer également le lieu de pêche.

Carlos Ruiz représentant de l'industrie des conserveries, a fait part du désaccord de ces dernières sur cette modification du règlement, à l'exception du cas des «Auxis e Euthynnus » qui ne doivent effectivement pas être identifiées comme « Thons ».

Il a été décidé de réaliser un avis pour validation au comité exécutif du 30 Mai 2018 et qui sera transmis au CC Marché afin de respecter les différentes structures.

## Préparation pour L'ICCAT

Les membres du CC Sud ont exprimé leur souhait de passer d'un plan de récupération à un plan de gestion pour le thon rouge, au vu du bon état du stock. Ceci en conservant les importantes mesures de contrôle.

Par ailleurs, les membres demandent à la Commission Européenne de s'assurer lors de la réunion de l'ICCAT, que les pêcheurs européens conservent leurs possibilités de pêche. C'est à dire que le TAC européen ne soit pas diminué.

Enfin les représentants de Madère et des Açores souhaitent la possibilité de mener une pêche dirigée et non accessoire du thon rouge.

Un avis sera donc rédigé en vu de la réunion de l'ICCAT en y intégrant si possible les remarques sur la pêche portugaise.

## Gestion de la sardine

### Sardine ibérique

Enrique Paz a fait un retour sur la réunion du Groupe Ad-Hoc Sardine ibérique qui a eut lieu le 2 Novembre. La réunion a rempli ses objectifs et a permis de proposer un plan de gestion de la pêcherie en 2018, avec notamment un quota de 15000 T pour le Portugal. Un quota de 14600 T pour le Portugal a été proposé par le Groupe des Etats Membres. Les membres se sont félicités des bienfaits de ce groupe Ad Hoc et souhaitent que ce travail se poursuive en lien avec les scientifiques.

Les représentants de la société civile souhaitent avoir accès au document qui a été transmis aux Etats Membres.

### Sardine du nord



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Lors de la dernière réunion du groupe de travail, la constitution d'un groupe Ad-Hoc a été décidée. Enrique Paz a donc proposé de l'organiser.

Concernant la date, le groupe Ad-Hoc devrait se réunir en Juin 2018, afin de respecter le calendrier des institutions scientifiques.

La participation est limitée à 15 membres pour des raisons budgétaires, plusieurs membres ont exprimé l'envie de participer à cette réunion.

Pour le secteur Espagnol : Miren Garmendia Ceberio propose qu'il soit nommé deux personnes pour le Pays Basque, deux pour la Cantabrie, une pour les Asturies et une pour la Galice.

Pour le secteur Français : Serge Larzabal a indiqué que Jérôme Maillet, Julien Lamothe, Jean-Marie Robert, Yves Foezon, David Milly et lui même participeront.

Pour les ONGs : 2 représentants à déterminer.

Pour ETF : un représentant.

Seront également invités à participer les scientifiques de l'AZTI et de l'IFREMER, ce qui représenterait une vingtaine de personnes avec le secrétariat du CC.

Enfin Serge a rappelé qu'il s'agit d'un échange franco-espagnol et que pour limiter les coûts budgétaires il n'y a pas de traduction, si ce n'est celle assurée par Aurélie. Il invite donc les participants autres que ceux du secteur à désigner des personnes parlant espagnol ou français.

Il propose que la réunion se tienne à Ciboure ou à San Sebastian.

